

# Commune de SAINT-MÉLOIR DES ONDES

DÉPARTEMENT d'ILLE-ET-VILAINE

## PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 25 MARS 2019, à 19 heures

**Présents** : Monsieur BERNARD René, Maire – Mesdames CASU Odile, HEMON Soizick, Adjointes – Mrs BOULEUC Yves, LABBE René, DUVAL Yvonnick, Adjoints – Mmes ENEL-REHEL Rozenn, MALOIZEL Madeleine, MAZEAU Laurence, MÉNARD Patricia, PERRIGAULT Chantal, THOMAS Huguette, VILLENEUVE Catherine, conseillères municipales, Mrs COURDENT Stéphane, GIZARD Rémy, JENOUVRIER Stéphane, de LA PORTBARRE Dominique, LEMONNIER Philippe, LESNE Loïc, VUILLAUME Michel, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés** : Madame DUFAIX Marylène, adjointe, (*pouvoir à M. Bouleuc*). Monsieur SIGURET Jérôme, conseiller municipal, (*pouvoir à Mme Villeneuve*). Madame LEPAIGNEUL Virginie, conseillère municipale, (*pouvoir à M. Vuillaume*). Madame BREVAULT Chantal, conseillère municipale (*pouvoir à M. Bernard*) ; Madame LE SCORNET Sylvie et Monsieur PLIHON Sébastien, conseillers municipaux.

**Absent** : Monsieur LESAGE Samuel, conseiller municipal

**Secrétaire de séance** : Madame ENEL-REHEL Rozenn, conseillère municipale.

---

**Procès-verbal de la séance du 4 Mars 2019** : Le procès-verbal de la séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

---

### Préambule budgétaire par M. René Bernard, Maire

« La séance de conseil municipal de ce soir sera consacrée en grande partie au vote des différents budgets. Le budget 2019 se veut dans la droite ligne du débat d'orientation budgétaire du 4 mars dernier ; un budget, que va vous présenter M. Yves Bouleuc, adjoint aux finances, et qui a été élaboré à partir des vœux des commissions, après examen par les services et la commission des finances.

Il s'agit du dernier budget de la mandature et ce budget sera, comme ceux qui se sont succédé tout au long du mandat, ambitieux, rigoureux et raisonnable.

Un budget ambitieux. Une ambition qui a été et reste la nôtre, car ce budget a la volonté de poursuivre les objectifs fixés en début de mandature, que ce soit en matière de services apportés à la population, en matière d'équipements, d'infrastructures, de voirie, d'assainissement, d'aides en faveur de l'action sociale, des associations...etc.

Un budget rigoureux, puisque ce budget a été bâti avec la volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition, synonymes de charges supplémentaires pour les Méloriens. Je tiens à préciser que nos programmes d'investissement auront été réalisés sans avoir recours à l'emprunt.

Un budget raisonnable et responsable, caractérisé par la maîtrise des dépenses de fonctionnement, ce qui permet de reverser à la section d'investissement la somme de 1 562 038 €. Il est raisonnable aussi dans le sens où il préserve les capacités financières de la collectivité pour poursuivre les actions engagées en faveur du bien de la commune et de ses habitants. »

## **FISCALITÉ**

### **2019.029 – Fixation des taux d'imposition 2019**

Préalablement à l'examen du budget primitif, Monsieur René Bernard, Maire, invite l'assemblée à fixer les taux d'imposition 2019 (*taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti*).

Il rappelle les taux actuels :

Dénomination des taxes	Taux 2018
Taxe d'habitation	20.15%
Taxe sur le foncier bâti	20.15%
Taxe sur le foncier non bâti	38,86%

Après en avoir délibéré,

Après un vote dont les résultats sont : 24 POUR 0 CONTRE 0 Abstention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- DÉCIDE de conserver les mêmes taux qu'en 2018,
- VOTE les taux ci-après pour l'année 2019 :

Dénomination des taxes	Taux 2019
Taxe d'habitation	20.15%
Taxe sur le foncier bâti	20.15%
Taxe sur le foncier non bâti	38,86%

- CHARGE Monsieur le Maire de transmettre cette décision à l'administration fiscale.

## FINANCES

### 2019.030 – Vote du budget primitif 2019 de la Commune

Entendu l'exposé budgétaire présenté par Monsieur René Bernard, Maire, et Monsieur Yves Bouleuc, Adjoint aux finances,

Après un vote dont les résultats sont les suivants :

24 POUR 0 CONTRE 0 Abstention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le budget primitif 2019 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes en section de fonctionnement à 4 076 128.00 € et en investissement à 3 485 654.50 €, **soit un budget total de 7 561 782.50 euros.**

	Fonctionnement	Investissement	Total Général
Dépenses	4 076 128.00 €	3 485 654.50 €	7 561 782.50 €
Recettes	4 076 128.00 €	3 485 654.50 €	7 561 782.50 €

### 2019.031 – Vote du budget primitif 2019 du Restaurant Scolaire

Monsieur Yves Bouleuc, adjoint aux finances, présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2019 du **Restaurant Scolaire**.

Les dépenses sont constituées principalement

- . des achats alimentaires
- . du remboursement au budget général des rémunérations des personnels de restauration et de service
- . du petit matériel de cuisine
- . des contrats d'analyses, de maintenance, de blanchisserie
- . des impressions des tickets de cantine

Les recettes proviennent :

- . du produit des ventes de repas (157 000 €)
- . du report de l'excédent de fonctionnement de 2018 (6 750.55 €)
- . de la participation apportée par le budget général (75 000.00 €)

	Fonctionnement	Investissement	Total Général
Dépenses	240 250.55 €	néant	240 250.55 €
Recettes	240 250.55 €	néant	240 250.55 €

Entendu l'exposé ci-dessus,

Après un vote dont les résultats sont les suivants :

24 POUR                      0 CONTRE                      0 Abstention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le budget primitif 2019 du Restaurant Scolaire qui s'équilibre en dépenses et en recettes en section de fonctionnement à **240 250.55 €**.

-----  
**Observation :** Monsieur Bouleuc informe l'assemblée que le prix de revient d'un repas en 2018 s'établit à 4,99 €. La commune apporte une participation de 1,59 euros / repas.  
-----

#### **2019.032 – Vote du budget primitif 2019 de la Caisse des Ecoles**

Monsieur Yves Bouleuc, adjoint aux finances, présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2019 de la **Caisse des Ecoles**.

Ce budget annexe comprend pour l'essentiel :

- . des dépenses de fournitures scolaires (52.35 €/élève)
- . des achats de fournitures diverses (pharmacie, vêtements de travail...)
- . des contrats de service (téléphone, informatique,...)

**N.B. :** Il s'équilibre en recettes grâce à l'excédent reporté de 2018 (2 857.46 euros) et à la subvention apportée par le budget général (17 000.00 euros).

	Fonctionnement	Investissement	Total Général
Dépenses	19 857.46 €	108,40 €	19 965.86 €
Recettes	19 857.46 €	108,40 €	19 965.86 €

Entendu l'exposé ci-dessus,

Après un vote dont les résultats sont les suivants :

24 POUR                      0 Contre                      0 Abstention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le budget primitif 2019 de la Caisse des Ecoles qui s'équilibre en dépenses et en recettes en section de fonctionnement à **19 857.46 €** et en investissement à **108.40 €**.

### **2019.033 – Vote du budget primitif 2019 du Centre de Santé**

Monsieur Yves Bouleuc, adjoint aux finances, présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2019 du **Centre de Santé**.

Le budget comporte :

- . des dépenses liées à la charge de l'emprunt (intérêts en dépenses de fonctionnement / remboursement du capital des emprunts en dépenses d'investissement)
- . l'inscription des amortissements (figure à la fois en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement)
- . quelques dépenses d'entretien (terrain, bâtiment et prestations de service)
- . les recettes proviennent des loyers émis pour l'occupation des cellules médicales et paramédicales

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Total Général</b>
<b>Dépenses</b>	45 181.00 €	26 210.00 €	<b>71 391.00 €</b>
<b>Recettes</b>	45 181.00 €	26 210.00 €	<b>71 391.00 €</b>

Entendu l'exposé ci-dessus,

Après un vote dont les résultats sont les suivants :

24 *POUR*                      0 *Contre*              0 *Abstention*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE** le budget primitif 2019 du Centre de Santé qui s'équilibre en dépenses et en recettes en section de fonctionnement à **45 181.00 €** et en investissement à **26 210.00 €**.

### **2019.034 – Vote du budget primitif 2019 du Lotissement d'habitation II**

Monsieur Yves Bouleuc, adjoint aux finances, présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2019 du **Lotissement d'Habitation II**.

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Total Général</b>
<b>Dépenses</b>	429 397.22 €	néant	<b>429 397.22 €</b>
<b>Recettes</b>	429 397.22 €	néant	<b>429 397.22 €</b>

Entendu l'exposé ci-dessus,

Après un vote dont les résultats sont les suivants :

24 *POUR*                      0 *Contre*              0 *Abstention*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE** le budget primitif 2019 du Lotissement d'Habitation II qui s'équilibre en dépenses et en recettes en section de fonctionnement à **429 397.22 €**.

---

## **Synthèse budgétaire 2015 - 2018**

A l'issue du vote des budgets, Monsieur Yves Bouleuc, adjoint aux finances, présente à l'assemblée une synthèse, sous forme de tableaux et graphiques, de quelques indicateurs financiers significatifs sur la période 2015/2018 : évolution des dépenses et recettes de fonctionnement, des dépenses et recettes d'investissement, évolution du fonds de roulement et capacité de désendettement de la commune.

Ces éléments d'analyse démontrent une situation financière saine pour la collectivité :

- une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement
- des recettes de fonctionnement stables (*les baisses des dotations d'Etat ont été pour partie compensées par l'augmentation des bases fiscales générées par l'arrivée de nouveaux habitants*)
- une cadence importante d'investissements (8 482 399 € entre 2015 et 2018) qui ont pu être financés sans emprunt, au moyen de subventions et d'autofinancement
- le fonds de roulement est revenu à un niveau plus faible car il a servi à financer l'investissement, mais reste suffisant pour la strate de la collectivité
- la capacité de désendettement de la commune est bonne, aucun emprunt n'ayant été contracté depuis 2011.

-----  
Monsieur le Maire remercie Monsieur Bouleuc, adjoint aux finances, pour cette présentation financière. Il adresse également ses remerciements aux membres de la commission des finances, aux membres des commissions thématiques (*travaux, bâtiments, Vivre à Saint-Méloir des Ondes...*) et aux services pour leur contribution à la préparation des budgets.  
-----

## **BATIMENTS**

### **2019.035 – Médiathèque – Lot 2 POTIN TP « Voirie - Réseaux divers » / Avenant n° 1 en moins value**

Monsieur Yvonnick Duval, adjoint aux bâtiments, présente à l'assemblée un avenant n° 1 en moins - value pour le lot 2 (*voiries réseaux divers*), détenu par l'entreprise SARL POTIN TP, d'un montant de - 602.00 € HT.

Avant d'établir le Décompte Général Définitif (DGD) du lot, il convient de constater, par cet avenant, les prestations qui n'ont pas été exécutées (*travaux faits en régie*):

Apport de terre végétale	-	84 €	
Paillage pour espace vert	-	213 €	
Paillis de chanvre	-	75 €	
Panneau de stationnement PMR	-	230 €	
Soit TOTAL	=	- 602 € HT	(- 722.40 € TTC)

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Après un vote dont les résultats sont les suivants :

24 POUR      0 CONTRE      0 ABSTENTION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **VALIDE** l'avenant n°1 en moins-value (- 602 € HT) pour le Lot 2 de la SARL POTIN TP, tel que détaillé ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir.

## **AFFAIRES GÉNÉRALES**

### **2019.036 – Cession de la concession (section K n°42) du Colonel Joseph Pouliquen au Souvenir Français**

Madame Odile Casu, Adjointe, indique qu'en 2018, les trois héritiers de la concession du Colonel Joseph Pouliquen ont exprimé, par mail, le souhait de confier la sépulture de leur grand-père, sise au cimetière communal, au « Souvenir Français ».

Par courrier du 13 juin 2018, la commune avisait le Délégué général du Souvenir Français de la volonté des ayant-droits et sollicitait la démarche à suivre pour rendre exécutoire cette décision.

Les documents officiels de désistement viennent tout juste d'être retournés en Mairie, complétés et signés par les petits-enfants :

Madame Claire POULIQUEN

Monsieur Yann POULIQUEN

Monsieur Pierre-Yves POULIQUEN (\*\*\*)

(\*\*\*) accord de désistement assorti de la condition suivante : « Le Souvenir Français s'engage à ne pas modifier l'apparence, ni à déplacer la concession de mon grand-père ».

Afin d'achever la procédure de transfert, au vu des désistements officiels des trois ayant-droits, la commune est appelée à délibérer pour autoriser le Souvenir Français à devenir le propriétaire de cette concession.

**Entendu** l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré,

**Après un vote dont les résultats sont les suivants :**

24 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents,

- **PREND ACTE** des désistements officiels des trois ayant-droits de la concession du Colonel Joseph Pouliquen en faveur du Souvenir Français,
- **ACCEPTE** que LE SOUVENIR FRANÇAIS d'Ille et Vilaine, dont le siège social est situé 18 rue des Chênes - 35160 LE VERGER (*Délégué Général : Lieutenant-Colonel Lionel BRODIER*), prenne la suite des ayant-droits et **DEVienne** le titulaire et le gestionnaire de la sépulture du Colonel Joseph POULIQUEN (*section K n° 42- cimetière communal*),
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre cette décision à l'association « Le Souvenir Français ».

*Observation : Le Maire informe l'assemblée que la même démarche est en cours pour la tombe de Monsieur Maurice COURIOL. Les six ayant-droits sont saisis d'une demande de désistement officiel au bénéfice du Souvenir Français.*

### **2019.037 – S.I.A.J.E. – Approbation des nouveaux statuts**

Monsieur le Maire indique que par délibération en date du 26 février 2019, le SIAJE a approuvé la modification de ses statuts.

Il explique que cette réécriture des statuts a pour objet de pérenniser la structure. Ces statuts sont la traduction de la volonté politique des communes membres et des accords trouvés à l'issue d'une longue phase de concertation.

Il précise que la commune de Saint-Méloir des Ondes s'est toujours montrée très attachée à maintenir l'activité du SIAJE, notamment en mettant gracieusement de nombreux équipements communaux à sa disposition.

Il revient désormais à chacun des conseils municipaux des communes membres du SIAJE de se déterminer sur les statuts modifiés.

**Entendu la lecture des nouveaux statuts,**

**Considérant la délibération du SIAJE en date du 26 février 2019,**

**Après en avoir délibéré et après un vote dont les résultats sont les suivants :**

24 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** les statuts modifiés du SIAJE (*Syndicat Intercommunal d'Animation Jeunesse Enfance*), tels que présentés en assemblée.

Séance close à 20 h 30

La Secrétaire de séance,  
Rozenn ENEL-REHEL



Le Maire  
René BERNARD

